



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-062-2022-07

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Secrétariat général IDF

IDF-2022-07-13-00020 - ARRÊTÉ n°2022-099 Portant composition du conseil médical du conseil médical interdépartemental de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94)
(4 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-07-13-00020

ARRÊTÉ n°2022-099

Portant composition du conseil médical du
conseil médical interdépartemental de Paris (75),
des
Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et
du Val-de-Marne (94)



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ n°2022-099

Portant composition du conseil médical du conseil médical interdépartemental de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94)

Le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme aux conditions d'aptitude physique pour admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- Vu** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu** le décret n°88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique Hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territorial ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°75-2022-02-01-00007 modifiant l'arrêté n°75-2021-09-06-00020 fixant la liste des médecins spécialistes et généralistes agréés dans le département de Paris ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019 - 2170 portant modification de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté préfectoral ARS/PCI n° 2021-070 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du département des Hauts-de-Seine pour l'examen des situations des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/01956 du 07 juin 2021 fixant la liste des médecins généralistes, spécialistes et chirurgiens-dentistes agréés du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

Vu l'arrêté IDF-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

Vu la décision n° 2021-03 du 13 avril 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France aux agents de l'unité régionale ;

SUR proposition de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 30 juin 2022, sont nommés membres titulaires, pour une durée de trois ans, les médecins agréés suivants :

Pour le conseil médical de PARIS (75) :

Docteur Laurent ZARNITSKY ;
Docteur Christophe BEZANSON ;
Docteur Christian CALDAGUES ;

Pour le conseil médical de la SEINE-SAINT-DENIS (93) :

Docteur Mohad DJOUAB ;
Docteur Richard ABOULKER ;
Docteur Michel LAUDE ;

Pour le conseil médical des HAUTS DE SEINE (92) :

Docteur Bernadette MICHELIN ;
Docteur Mathieu BRECHOT ;
Docteur Bernard CORDIER ;

Pour le conseil médical du VAL-DE-MARNE (94) :

Docteur Didier NAYROLLES ;
Docteur Gilles STORAI ;
Docteur Francis LOUARN ;

Article 2 :

Le Docteur **Laurent ZARNITSKY** est désigné pour assurer la présidence du conseil médical de PARIS (75) ;

Le Docteur **Mohad DJOUAB** est désigné pour assurer la présidence du conseil médical de la SEINE-SAINT-DENIS (93) ;

Le Docteur **Bernadette MICHELIN** est désignée pour assurer la présidence du conseil médical des HAUTS-DE-SEINE (92) ;

Le Docteur **Didier NAYROLLES** est désigné pour assurer la présidence du conseil médical du VAL-DE-MARNE (94) ;

Article 3

A compter du 30 juin 2022, sont nommés membres suppléants du conseil médical, pour une durée de trois ans, les médecins agréés suivants :

Pour le conseil médical de PARIS (75) :

Docteur Rébecca ROTNEMER ;
Docteur Bernard SEBON ;
Docteur Michel HADDAD ;
Docteur Abraham EDERY ;
Docteur Alain Jean AMOUNI ;

Pour le conseil médical de la SEINE-SAINT-DENIS (93) :

Docteur Gabrielle ARENA ;

Pour le conseil médical des HAUTS DE SEINE (92) :

Docteur Anne LANGLOIS ;
Docteur André KLEIN ;
Docteur Nicolas MAZER ;
Docteur Alexandra HUCK ;
Docteur Philippe SPECIEL ;
Docteur Pascal MARTIN ;

Pour le conseil médical du VAL-DE-MARNE (94) :

Docteur Faéza BENKOULA ;

Article 4 :

En application de l'article 5-1 du décret n°86-442 du 14 mars 1986, au titre de interdépartementalité des conseils médicaux, tous les médecins titulaires nommés à l'article 1 ou suppléants nommés à l'article 3 du présent arrêté peuvent siéger en tant que de besoin dans un conseil médical d'un autre département relevant de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) (75, 92, 93 ou 94) ;

Article 5 :

Les arrêtés listés ci-dessous **sont abrogés** :

- l'arrêté n°2021-64 du 28 mai 2021 modifié portant composition des médecins membres du comité médical départemental de Paris ;
- l'arrêté n° 2018-2319 du 21 septembre 2018, relatif à la nomination des membres du comité médical et de la commission de réforme de la Seine-Saint-Denis ;
- l'arrêté n°2021-89 du 26 juillet 2021 portant désignation des médecins membres des comités médicaux et de la commission de réforme dans le département des Hauts-de-Seine ;
- l'arrêté n°2018/66 fixant pour une durée de 3ans la composition des membres du Comité Médical Départemental ;

Article 6 :

Tout recours contre le présent arrêté devra parvenir au tribunal administratif de Paris, par dépôt à l'accueil de la juridiction, par voie postale, ou par l'application Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Article 7 :

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île -de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Aubervilliers, le 13/07/2022

Pour le Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris,
par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités et par délégation,
Le responsable du service interdépartemental
des Conseils médicaux du 75, 92, 93 et 94
Signé : Jacky HAZIZA